

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté de Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 2 octobre 2018, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1 (arrivé à 20 h 13, quitte à 20 h 37)
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4 (arrivée à 20 h 22)
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Sont absents : Monsieur André Pâquet, conseiller siège n° 2
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5

Constat du quorum, à 20 h 13, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, est également présent et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 20 h 13.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 187-18

Monsieur Martin Carrier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Première période réservée à l'assistance

Administration générale

Présentation du projet de règlement numéro 296-2018 sur la rémunération des élus
Résolution 188-18

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'adopter le projet de règlement numéro 296-2018 sur la rémunération des élus.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Repas de Noël 2018 des employés et membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que le repas de Noël 2018 des employés et membres du conseil de la Municipalité se tiendra le samedi 8 décembre 2018 au Centre communautaire de Saint-Damase. Les invitations seront acheminées sous peu aux élus et employés.

Taux au km de l'allocation pour l'utilisation d'un véhicule à moteur
Résolution 189-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, de fixer le taux au km de l'allocation pour l'utilisation d'un véhicule à moteur à 0,45 \$ du kilomètre pour les employés et les élus de la Municipalité de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Transports

Renouvellement du contrat de travail du responsable de la voirie municipale
Résolution 190-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de procéder au renouvellement du contrat de travail du responsable de la voirie municipale, Monsieur Ghislain Caron, rétroactivement au 20 septembre 2018, date de signature de l'entente entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Étude géotechnique pour les travaux sur les rangs 7 et 8
Résolution 191-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, de confier le mandat de réalisation d'une étude géotechnique à la firme Englobe afin de réaliser sept forages visant à déterminer la nature et la propriété des sols en prévision des travaux de réfection de chaussée sur les rangs 7 et 8 et d'autoriser le versement d'un montant forfaitaire de 3 850 \$, excluant les taxes, pour la réalisation de ce mandat, le tout financé à même le budget régulier de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Mandat pour vérification comptable de la reddition de compte 2014-2018 TECQ
Résolution 192-18

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau de Matane, pour procéder à la vérification comptable de la reddition de compte 2014-2018 de la Municipalité de Saint-Damase au programme de Transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Carburants en vrac – Adhésion à l'appel d'offres # CAR-2019 de l'UMQ
Résolution 193-18

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Hygiène du milieu

Signature du contrat de travail de l'opérateur en eau potable et usées **Résolution 194-18**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de procéder à la signature du contrat de travail de l'opérateur en eau potable et usées, Monsieur Francis Bélanger, rétroactivement au 20 septembre 2018, date de signature de l'entente entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Dépôt du bilan annuel de gestion de l'eau potable

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du bilan 2017 de gestion de l'eau potable et il informe le conseil que celui-ci a été transmis au Ministère des Affaires municipales dans les délais requis par la loi.

Loisirs et culture

Signature de l'addenda au contrat de travail de la concierge **Résolution 195-18**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de procéder à la signature de l'addenda au contrat de travail de la concierge, Madame Suzanne Audit, rétroactivement au 20 septembre 2018, date de signature de l'entente entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Achat et déménagement de la remise du Club des 50 ans et plus **Résolution 196-18**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de procéder à l'achat de la remise appartenant au Club des 50 ans et plus (située à proximité du bureau municipal) pour la somme symbolique de 1 \$ et d'autoriser son déménagement sur le terrain du Centre communautaire de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Correspondance

Lecture et présentation de la correspondance du mois

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

Présentation et adoption des comptes du mois

Adoption des comptes du mois **Résolution 197-18**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses de septembre 2018, annexé au présent procès-verbal, au montant de 49 310.49 \$ comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussigné, Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Varia

Deuxième période réservée à l'assistance

Levée de la séance
Résolution 198-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron de clore la séance à 21 h 40.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier

<p>Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.</p> <p>_____ Jean-Marc Dumont, maire</p>
